

Les famines et la question du pain au XVIII^e siècle

par Albert COLNAT (Conférence du 11 octobre 1950)

Le président d'honneur de la Société Historique de Villiers-sur-Marne expose d'abord les causes économiques et sociales des disettes encore fréquentes à cette époque puis passe à l'étude détaillée des plus marquantes de ces crises. En raison d'un manque de temps, cette conférence fut interrompue avant son achèvement.

Introduction : la France au 18^{ème} siècle.

Pour bien comprendre certaines causes des famines du XVIII^e siècle, et démêler leurs conséquences psychologiques autant que matérielles, il est bon de se représenter ce qu'était le royaume de France à cette époque. Produit d'une évolution historique, c'est un assemblage de provinces maintenues ensemble par le seul lien de la couronne ; des lignes de douane le partagent en plusieurs parties, les poids et les mesures varient presque d'un village à l'autre ; le gouvernement se heurte à l'opposition des Parlements, en province, gouverneurs et intendants se détestent et se jalouent : citadins et paysans s'opposent presque en tout point.

La population, d'après les recherches les plus récentes, semble avoir augmenté, passant au cours du siècle de 20 millions à 25 millions d'habitants. Elle reste en grande partie à la terre, parce que l'organisation corporative empêche l'émigration des villageois. La vie de l'ouvrier citadin est d'ailleurs très précaire : faute de transports à bon marché et de crédit, les maîtres n'ont qu'un marché très réduit et sont à la merci des moindres fluctuations dans les ressources de leur clientèle agricole locale. Cet accroissement de la population rurale entraîne un morcellement extrême de la propriété. La technique agricole y contribue également. L'assolement triennal, d'autre part, laisse les terres vides une année sur trois. Faute d'engrais et d'une rotation rationnelle, les rendements sont relativement faibles. Des règlements désuets, sous prétexte de venir en aide aux pauvres, empêchent tout progrès, tels que l'adoption de plantes nouvelles, et engendrent la misère. Or, cette situation n'est pas aperçue par les contemporains et la plupart, même les plus connus, croient qu'en année commune, la France produit la subsistance de trois ans et plus. Cette vue exagérément optimiste engendre, les mauvaises années, toutes les suspicions et toutes les colères.

Le commerce des grains était, au début du 18^{ème} siècle, soumis à une réglementation tatillonne et vexatoire. Le paysan ne pouvait garder son blé à sa guise : il devait le vendre au marché. Les marchands de grains devaient être titulaires d'une autorisation ; ils ne pouvaient s'entendre entre eux, acheter sur

piéd et ailleurs que sur les marchés ; ils ne pouvaient pas former de dépôt. La vente sur les marchés faisait également l'objet d'une foule de prescriptions qui visaient toutes à empêcher le cultivateur de hausser ses prix ou de remporter son blé s'il ne voulait pas le vendre au cours. La circulation des blés était entravée par des interdictions, rendue onéreuse par des péages et le mauvais état d'entretien des voies de communication. On estime qu'à la fin du siècle, le transport du blé par la route en doublait le prix pour une distance de lieues.

Le prix du grain variait considérablement d'une région, et même d'une localité à l'autre ; il variait dans le temps (baisse après la récolte, hausse ensuite), ses fluctuations d'une année à l'autre allaient parfois du simple au triple.

Première partie : de 1709 à 1750

La disette de 1709 est l'une des plus connues de toutes celles que la France a subies. Conséquence de plusieurs années médiocres suivies d'un hiver exceptionnellement rude, décrite par les plumes les plus habiles et les voix les plus éloquents du temps, elle est restée le type même de la crise de subsistances. Le renchérissement brusque du pain, la multiplication des intermédiaires, le pullulement des mendiants par suite du chômage, sont des phénomènes que l'on retrouvera à chaque disette. Des émeutes éclatent dans toutes les parties de la France (Rouen, Caen, Saint-Flour, Clermont-en-Beauvaisis, Reims, Tours, Lyon, Marseille, Amiens). Pour assurer l'ordre, il faut, malgré la guerre, conserver à Paris 12 compagnies de gardes-françaises et un bataillon de gardes-suisse.

Les grains ne circulaient plus que très difficilement, quand ils n'étaient pas arrêtés par les affamés. Les Parlements prétendaient en interdire la circulation ; même certains évêques voulaient empêcher qu'on enlevât du blé de leur diocèse. On interdit l'exportation, on alla chercher des grains partout où l'on put en trouver. Finalement, lorsque la pénurie cessa, une grosse quantité de ces blés d'importation resta pour compte au gouvernement.

Une telle misère ne va pas sans soulever des colères. Personne ne voulut croire que la disette avait des causes naturelles : les responsables étaient les spéculateurs. Suivant les personnes, les spéculateurs étaient les paysans, les marchands, les commissaires surveillant l'application des règlements. La duchesse d'Orléans voit plus grand : « Toute cette rareté a été organisée par Mme de Maintenon » dit-elle ; quant à Saint-Simon, il y voit la main des financiers qui ont voulu réaliser à leur profit et à celui du roi, une vaste opération spéculative.

La pénurie ayant cessé, ces suspicions s'apaisèrent d'elles-mêmes. À part une disette localisée à la Normandie en 1715, les années furent bonnes jusqu'en 1725, où les difficultés d'approvisionnement furent surtout graves à Paris et en Normandie. On pilla les boutiques de boulangers dans le faubourg Saint-Antoine ; en Normandie, les désordres furent très graves, notamment à Caen où l'intendant faillit être étranglé par une femme. On réquisitionna des blés en Champagne, Picardie et Soissonnais pour assurer l'approvisionnement de Paris ; panique des paysans qui craignaient de n'être jamais payés. On acheta du blé à l'étranger pour 10 millions. Enfin, comme il fallait qu'il y eût une machination

là-dessous, Barbier accuse successivement le lieutenant général de police d'Ombreval, le contrôleur Dudon et enfin le régent lui-même d'accaparement.

Le cardinal Fleury se dit alors que si la crise avait été aussi grave, c'est parce qu'il n'y avait pas de réserves, mais comme le Trésor royal était bien incapable de financer une opération de stockage de quelque ampleur, il fit obligation (3 avril 1736) à toutes les communautés religieuses situées dans un rayon de 40 lieues de Paris, d'avoir une provision de blé égale à leur consommation de 3 ans. Finalement, les stocks atteignirent au total 60 000 setiers (trois semaines de consommation pour Paris).

À partir de 1738, la situation alimentaire s'aggrave dans l'ouest et le centre. En 1739, la grêle, puis un hiver très rude anéantirent les récoltes et les cultures. Bagarres dans les marchés, manifestations, émeutes (Lille) se succèdent un peu partout. La démagogie s'empare de l'affaire : dès 1738, le duc d'Orléans accuse le contrôleur général Orry d'impéritie, et l'évêque de Chartres intrigue à la Cour contre lui. Une nouveauté de la crise de 1740, c'est que le Parlement de Paris voulut provoquer une réunion de « la grande police », c'est à dire des présidents des autres Cours, des principaux magistrats et de différentes personnalités pour discuter les mesures à prendre. Le gouvernement, qui tenait au contraire à apaiser les esprits, s'y opposait. Le cardinal Fleury déclara que la réunion était inopportune et le Parlement n'insista pas. Bien entendu, on murmura que si le ministre achetait du blé à l'étranger, c'était pour gagner de l'argent sur la misère du peuple.

En 1747/1748, nouvelle alerte. A la suite de plusieurs années médiocres, la cherté du pain provoque des troubles à Toulouse, Paris, Arles, Rennes, Rouen, en Languedoc, en Auvergne et en Dauphiné. Le contrôleur général Machault, reprenant l'idée de ses prédécesseurs, voulut, au moins pour l'avenir, posséder des réserves suffisantes pour parer aux conséquences d'une possible disette. Il fit constituer un approvisionnement de 139 000 sacs de grains par les entrepreneurs généraux des étapes, puis, devant certaines irrégularités, fit annuler ce contrat et acheter en Lorraine et à L'étranger de grosses quantités de blé. L'effet moral de cette opération fut énorme. Des achats d'une telle ampleur ne pouvaient demeurer secrets. On cria au monopole. Les Parlements de Rouen et de Paris prétendirent faire une enquête sur les achats de blé exécutés pour le compte du gouvernement. D'Argenson écrit que l'opération doit bien rapporter un million par jour au roi. À partir de ce moment, on verra toujours revenir dans les crises des subsistances l'épithète de « monopoleur » appliquée au roi et à ses ministres. À la même époque, on voit pour la première fois des gens écrire que le gouvernement absolu est la cause de tous les maux du royaume et préconiser une « Révolution », avec des États-Généraux, le mouvement devant être appuyé par les Parlements, le clergé et certains princes du sang (d'Argenson, 1er mai 1751). D'ailleurs, les Parlements ont depuis 1748 un guide théorique : c'est « L'esprit des Lois » de Montesquieu, un des leurs. Loin d'être, comme on le dit souvent, l'une des sources de pensée du monde moderne, c'est en fait une apologie du régime féodal.

Deuxième partie : de 1750 à la Révolution.

La division que nous avons adoptée n'est pas seulement commode au point de vue chronologique, elle correspond à un tournant historique. À partir de 1750, on voit des esprits nombreux ne plus se satisfaire des méthodes réglementaires du siècle précédent et se demander si tout cet échafaudage d'interdictions n'est pas plus nuisible qu'utile. Une controverse très vive s'est prolongée jusqu'à la Révolution, entre les réformateurs, partisans d'une liberté aussi poussée que possible, et les champions des anciennes méthodes, au premier rang desquels on trouve les Parlements. Les plus actifs parmi les novateurs, les Economistes ou Physiocrates groupés autour du Dr. Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, réclament avant tout la liberté du commerce des grains, capable de vivifier l'agriculture et de faire disparaître les causes de disettes. L'agriculture étant, selon eux, l'activité essentielle de la nation, celle-ci sera d'autant plus prospère que son agriculture sera plus florissante. Ils réclament la suppression de toutes les entraves à la circulation, des droits féodaux et des corporations.

La première atteinte au régime réglementaire fut portée par Moreau de Séchelles qui fit autoriser la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume (17 avril 1754), mais avec des réserves qui rendirent inopérant le nouveau règlement. D'ailleurs, une cherté survenue en 1756 / 1758, réveilla les vieilles inquiétudes et fit revenir aux anciens errements. Il y eut en effet des troubles à Paris, en Normandie, en Touraine, en Languedoc et dans le Soissonnais. Plusieurs bonnes récoltes successives ayant fait baisser le prix du blé à un taux qui ne permettait plus aux cultivateurs de couvrir leurs frais, le contrôleur général Bertin publia la déclaration royale du 25 mai 1763 autorisant la circulation d'une province à une autre, supprimant les droits de péage sur les grains et permettant à tous les sujets du roi d'en faire le commerce. Il laissait subsister toutefois les règlements de Paris. La récolte de 1763 ayant encore été excédentaire, l'Averdy accorda la liberté de l'exportation (édit de juillet 1764) sous réserve que le prix du blé n'excéderait pas 30 livres le setier dans les ports ou localités voisines des frontières pendant trois marchés consécutifs, faute de quoi l'exportation serait suspendue par ces localités jusqu'à nouvel ordre. Les Parlements enregistrèrent l'édit sans discussion.

Mais le peuple ne vit dans cette mesure qu'une manœuvre des « accapareurs ». Des troubles éclatèrent à Carcassonne, en Normandie et dans le Maine. En 1765, le cours prohibitif fut atteint à Cette et à Agde qui furent fermés à l'exportation. Le contrôleur général L'Averdy, assez inquiet, fit reconstituer des réserves et en confia la gestion à une société dirigée par un ancien boulanger, Malisset. Il conserverait 40 00 setiers de blé dans quatre grands magasins et en particulier à Corbeil. Il pourrait disposer d'une partie de ces stocks en période normale, à condition de reconstituer constamment les réserves, mais dès que le prix du blé atteindrait 25 livres le setier à Paris, les ventes auraient lieu pour le compte de l'État. En 1766 et 1767, le prix du blé resta élevé ; des bagarres eurent lieu dans le Midi et à Troyes ; vers la fin de 1767, le prix prohibitif fut atteint dans 12 ports sur 34 et 84 bureaux de sortie sur 454. On puisa alors dans les réserves de Malisset qui furent bientôt épuisées et dès novembre, on avait recours aux stocks des communautés religieuses. À ce moment, des démêlés ayant surgi entre les

associés , la société Malisset demanda la modification de son contrat, qui, d'ailleurs, fut purement et simplement résilié après une durée de trois ans. C'est cette opération, qui semble bien ne pas avoir été fructueuse pour les intéressés, qui a donné naissance à la légende du Pacte de Famine.

L'année 1768 fut encore plus mauvaise que les deux précédentes. La Normandie et la Bretagne furent de nouveau le théâtre de graves désordres, et le Parlement de Rouen en prit prétexte pour engager des poursuites contre les gens qui achetaient dans les greniers et, comme le gouvernement interdisait les poursuites, dénonçait « *les monopoles pratiqués par des agents de l'autorité* ». La lutte du Parlement de Paris contre le gouvernement fut longue, opiniâtre et épuisa toutes les ressources de la procédure. Lettres, supplications, remontrances, itératives remontrances, assemblée de la police générale, tout y passa. Plus le gouvernement faisait d'efforts pour calmer les esprits, plus le Parlement faisait de bruit autour de ses initiatives. Le conflit se poursuivit jusqu'à la dissolution prononcée par Maupéou. En même temps une campagne d'affiches et de brochures clandestines était menée contre le gouvernement, appelant à l'insurrection, menaçant de mettre le feu aux hôtels des ministres.

L'abbé Terray qui fut ensuite nommé au Contrôle général &tait partisan des méthodes réglementaires. Des émeutes ayant éclaté en 1770 et 1771 à Reims, Rouen, en Auvergne, à Nancy et dans le sud-ouest . Terray acheta 12 000 setiers de blé en Hollande, interdit l'exportation, reconstitua la régie des blés du roi, et rétablit l'ancienne législation ainsi que les achats par une société privilégiée. On cria partout au monopole. La campagne d'affiches et de pamphlets redoubla de violence. On s'en prenait non seulement au ministre, mais au roi lui-même. Un placard, apposé dans le jardin du Palais-Royal, qui appartenait au duc d'Orléans, disait « Montrez-vous, grand prince, et nous vous mettrons la couronne sur la tête ». D'après Turgot, les opérations de Terray se soldèrent par une perte de 14 millions de livres. Cependant, le public était convaincu que les blés faisaient l'objet d'une spéculation éhontée de la part du ministre et du roi, que la cassette particulière de Louis XV contenait au moins 400 millions, et l'on attendait avec impatience, à sa mort, l'ouverture de la fameuse cassette : elle contenait 44 000 livres. Mais l'opinion était faite. Jamais la monarchie française ne retrouvera sa popularité d'autrefois ; en affublant Louis XV du titre de « marchand de blé », les ennemis du « Bien Aimé » lui avaient porté un coup mortel.

Telle était l'atmosphère lorsque Louis XVI monta sur le trône. Pour faire cesser cette campagne, autant que par conviction, Turgot rétablit, par l'arrêt du 13 septembre 1774, la législation de 1763. Mais, au printemps de 1775, la récolte ayant été médiocre, les prix montèrent un peu partout et des troubles éclatèrent à Dijon, puis dans toute la région parisienne. C'est à cet ensemble de troubles que l'on a donné le nom de « Guerre des farines ». Le Parlement se hâta d'exploiter l'émotion suscitée par ces troubles pour réclamer le retour aux anciens errements ; il fallut un lit de justice convoqué précipitamment pour avoir raison de sa résistance. Mais la vigueur dont Turgot avait fait preuve dans la circonstance lui avait fait beaucoup d'ennemis. Lorsque, l'année suivante, il présenta des projets d'édits supprimant les règlements de Paris sur les grains,

ainsi que les corporations, la réaction parlementaire fut des plus vives. Finalement, las de lutter, Louis XVI se sépara du ministre réformateur.

Necker qui lui succéda proclamait qu'il n'était ni libéral ni anti-libéral et qu'il fallait agir suivant les circonstances. Enrichi dans des conditions assez obscures, il s'était fait connaître par un « *Éloge de Colbert* » et un ouvrage intitulé « *Observations sur la législation et le commerce des grains* », qui était un pamphlet démagogique plus qu'une étude objective. Parvenu au Contrôle général, il profite d'une législation médiocre dans le sud-ouest pour revenir sur la législation libérale de Turgot, et interdire la liberté de sortie des grains par toutes les frontières, avant même que les intendants intéressés n'en aient fait la demande. Il rétablit les anciens règlements de marché et des droits et taxes perçus sur les marchés.

Calonne, au contraire, s'efforça de vivifier l'économie française et, dans le domaine de l'agriculture en particulier, il prit l'initiative de constituer une commission consultative, l'Administration de l'Agriculture, qui comprenait, sous la présidence de Vergennes, neveu du ministre des Affaires Étrangères, des savants tels que Tillet, Darcet, Lavoisier, l'économiste Dupont de Nemours et différentes personnalités. L'Administration de l'Agriculture s'efforça de propager la culture de plantes nouvelles, et, dans le domaine du commerce des grains, se prononça pour le retour aux méthodes libérales, en particulier pour le retour à la liberté de l'exportation, le prix du blé étant tombé à un niveau tel que les cultivateurs ne pouvaient plus « se soutenir ». On sait que les réformes proposées par Calonne à l'Assemblée des Notables, notamment l'abolition de la corvée, ne furent pas adoptées et qu'il dut quitter le ministère et même s'expatrier (1787).

C'est son successeur, Loménie de Brienne, qui fit promulguer la déclaration du 17 juin 1787, accordant la liberté du commerce des grains, qui fut enregistrée par le Parlement. Elle ne fixait plus de maximum prohibitif et disposait que l'exportation ne pourrait être suspendue qu'à la demande expresse des États et Assemblées provinciales, que l'interdiction serait locale et d'une durée d'un an au plus, sauf prorogation demandée par les États. Un peu partout, les magistrats locaux s'élèvent contre la nouvelle législation, taxent illégalement le pain ou le blé, et, si le gouvernement refuse de les approuver, ferment les yeux sur les désordres.

À cette époque se place la signature du traité de commerce franco-anglais (26 septembre 1785), qui, en s'efforçant d'assurer des débouchés aux produits de l'agriculture française, provoque une grave crise dans notre industrie. En février 1788, il y aurait eu dans le royaume 200 000 ouvriers sans travail. Pour la première fois, on se trouvait en présence d'une crise généralisée n'ayant pas sa source dans les difficultés de l'agriculture.

Les soucis relatifs aux subsistances ne tardent pas à renaître. Les moissons de 1787 avaient été médiocres, le printemps de 1788 fut marqué par une longue sécheresse, puis, le 13 juillet 1788, un effroyable orage de grêle ravagea tout dans un rayon de 100 Km autour de Paris. Les prix firent aussitôt un bond extraordinaire, et, dès le mois d'août 1788, des troubles éclataient en Bretagne. Necker, revenu au pouvoir, ressuscite aussitôt, et sans aucune des précautions

fixées par la loi, tous le système réglementaire, et, circonstance aggravante, donne à ses mesures la plus bruyante publicité, déclenchant partout, même dans les régions épargnées par la grêle, une indescriptible panique. L'hiver qui suivit ne peut se comparer qu'à celui de 1709. Rivières gelées, fontaines tariées, gens morts de froid sur les routes ; à la fin de décembre et jusqu'à la mi-janvier, , le thermomètre reste constamment au-dessous de -17° . Necker fait promettre des primes aux importateurs, il achète directement des grains à l'étranger. Comme 80 ans plus tôt, des Parlements (Besançon, Dijon) et des intendants, interdisent la sortie des grains de leur ressort . On ordonne la réquisition des grains, on achète partout en Europe et jusqu'aux États-Unis ; le chômage augmente, la misère devient générale, les mendiants pullulent partout, les bruits les plus invraisemblables courent. Des émeutes éclatent partout, des bandes armées parcourent les routes, assaillent les marchands de blé, pillent les fermes. Les intendants ont perdu toute autorité, les commerçants renoncent à leur commerce, craignant pour leur vie. Le royaume est en pleine anarchie.

C'est dans cette atmosphère que furent élus les députés aux États-Généraux. Le Parlement en espérait le retour aux méthodes féodales, la haute noblesse et le clergé paraissent devoir les soutenir, par hostilité pour le gouvernement ; quant au peuple des villes, il n'était pas moins hostile au gouvernement et à l'administration.

Faute d'avoir résolu le problème de la production et du commerce du blé, l'administration royale s'était attiré les haines de tous. Quand elle avait créé des magasins de réserve, on avait crié à l'accaparement, quand elle avait donné la liberté au commerce, on l'avait accusée de favoriser la spéculation. Quand elle interdisait l'exportation, elle réduisait les paysans à la misère et ne pouvait faire rentrer les impôts, quand elle l'autorisait, les premiers magistrats du royaume lui reprochaient de vouloir affamer les pauvres, alors que les secours et la vente à perte des grains achetés à l'étranger creusaient dans le Trésor des déficits toujours accrus.

On sait que les apprentis sorciers furent emportés en même temps que la monarchie absolue par les forces qu'ils avaient imprudemment déchaînées. Le problème n'en fut pas résolu, et ne pouvait pas l'être. Les nouveaux gouvernants répèteront les mêmes erreurs, adopteront les mêmes méthodes que les anciens ; ils décevront tour à tour citadins et villageois et les dresseront les uns contre les autres. Ce n'est que bien plus tard que l'accroissement de la production – favorisé par la liberté enfin assise – l'extension des cultures, l'accélération et le bas prix des transports, feront de la terre entière un unique marché du blé. Les émeutes de la faim cesseront alors d'ensanglanter notre histoire.

Le monde changera de frayeur. Il craignait la pénurie, il redoutera l'abondance.